

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 9 décembre 2020

DELIBERATION

2020/78 EAU ET ASSAINISSEMENT – RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT

Par délibération n° 19 C 0718 du 11 octobre 2019, le Conseil métropolitain de la Métropole Européenne de Lille a adopté, conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de l'année 2018.

Conformément aux articles L.5211-39 et D.2224-3 du CGCT, ce rapport est présenté au Conseil Communal après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, ci-annexé.

Fait à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme